

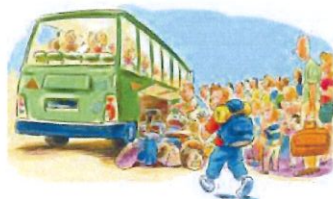
# AIDES DE LA COMMUNE

**nce** : 50 € pour une naissance dans la commune.

## AIDES SCOLAIRES

**Aide informatique** : jeune entrant en seconde ou dans le supérieur - une seule fois dans le parcours scolaire. Participation communale de 50% pour l'achat du matériel avec une enveloppe d'aide financière de 200 € maximum / jeune. Copie de la facture exigée.

**oyage scolaire** :  
les collégiens sur demande écrite de l'élève.



**port culture** :  
les moins de 16 ans sur présentation d'un justificatif du 1er septembre au 30 novembre de l'année

## AIDE AUX SENIORS

**pour transport** de 6 € par intéressé et reste à charge pour la  
Déplacement 1 fois par semaine.



## AIDE À L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

Participation communale de 50% de la facture avec une enveloppe d'aide financière de 100 € maximum. Une copie de la facture est exigée.

aidés ont pour but de faciliter une ouverture de son univers personnel, utile pour mieux vivre.